



DONNER LA PAROLE AUX PENSEURS DE LA MOBILITÉ EN FRANCE ET DANS LE MONDE

NOUVELLE POLITIQUE D'ATTRACTIVITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS

QUELS EFFETS POUR LE CONTINENT AFRICAIN ?

FABIEN CHAREIX,

*Attaché de coopération universitaire en Chine
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères*

La dynamique de la mobilité étudiante africaine s'inscrit dans les tendances globales de la mobilité étudiante internationale, du moins si on en juge par les données. En comprendre la composition comme les évolutions s'avère indispensable pour appréhender la mesure dans laquelle la nouvelle stratégie d'attractivité donnée à l'enseignement supérieur français peut être une opportunité plutôt que la catastrophe que certains prédisent. Cette analyse, outre le fait qu'elle permettra de mieux cerner les enjeux actuels de la mobilité étudiante, en particulier africaine, souhaite replacer la notion d'attractivité dans des perspectives plus propres à la définir précisément.



Le gouvernement français a souhaité mettre au cœur de sa réflexion sur l'enseignement supérieur un certain nombre de mesures relatives au renforcement de l'attractivité des études en France. Les annonces du Premier ministre, le 19 novembre 2018 lors des Rencontres universitaires de la Francophonie organisée par Campus France, ont porté sur un faisceau de mesures, parmi lesquelles l'accueil des étudiants internationaux, la simplification des procédures de visa, la multiplication du nombre des bourses et le relèvement du pourcentage d'exonérations dont les établissements pourront disposer selon leur propre politique d'attractivité.

Cependant **seule l'augmentation des frais d'inscription en université pour les étudiants non ressortissants de l'UE a attiré l'attention des commentateurs et suscité des prises de position tranchées**. Ces mesures, a-t-on pu lire, jouent contre l'Afrique et préparent une catastrophe¹ qui va priver la France d'une bonne part des quelques 150 000 étudiants formant les effectifs venus du continent africain. Parmi les réactions on note celle du président de l'Université de Bretagne Occidentale² qui, tout en reconnaissant dans les déclarations du gouvernement le « souci louable de se pencher sur des questions qui agitent depuis des années le monde de l'enseignement supérieur », voit dans le mécanisme de modulation des frais d'inscription « une hypothèse (très) risquée qui n'aurait de sens que dans le cadre d'une attractivité tournée vers les pays d'Asie » dont on connaît, ajoute M. Gallou, « le dynamisme aussi bien démographique qu'économique ».

Le raisonnement, bien construit, repose sur un présupposé : cette nouvelle stratégie française, marquée par un raisonnement tiré du marketing du luxe, tournerait de fait le dos à des étudiants africains qui connaissent dans leur pays une dynamique économique plus faible. On verra plus loin que l'assertion est inexacte d'un point de vue économique. On peut déjà toutefois indiquer qu'elle ne rend pas compte du déficit démographique que la Chine affronte déjà et contre lequel des mesures incitatives, bien plus poussées que la seule fin de la politique de l'enfant unique, sont mises en œuvre. Mais ce qui retient l'attention est cette image de l'étudiant africain en mobilité qui, contrairement à l'étudiant venu d'Asie, n'attache de la valeur qu'à ce qui ne coûte rien car il serait, cet étudiant, dépourvu d'assise économique et des revenus nécessaires à franchir ce que d'autres ont

nommé, dans une veine plus imagée, le « mur de l'argent³ », ce que *L'Humanité* avait déjà résumé par une formule: « Bienvenue en France' (si vous êtes riche)⁴ ».

Un « pari risqué », donc, que celui qui impute une fraction (1/4) du coût réel des études en France à des étudiants en mobilité qui, parce qu'ils viennent d'Afrique, deviennent à leur corps défendant les symboles de tous ceux que ces mesures réputées antisociales voire racistes (« une logique raciste de fait » affirme l'article de *L'Humanité* déjà cité⁵) sont supposées rejeter.

Sans doute les **mesures accompagnatrices** seront insuffisantes pour que la totalité du vivier et du flux annuel actuel des étudiants africains soit conservé, et le Premier ministre français, ainsi que la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, tout en annonçant un relèvement de la politique des bourses et des exonérations de droits, n'ont pas fait mystère du souhait de voir le continent asiatique (et le sous-continent indien⁶) combler le déficit qui pourrait grever les chiffres de la mobilité étudiante en France dans les deux années qui viennent (puis, selon le discours du Premier ministre, augmenter ces effectifs avec un objectif audacieux de 500 000 étudiants étrangers, en formation diplômante ou non, sur le sol français en 2027). **Mais le plus grand défi qui est posé ici pourrait être entièrement différent : non pas celui de maintenir une population étudiante qui, en France, serait entièrement soutenue par des bourses de l'État français - dépendance qui, même aujourd'hui, n'est en rien une évidence - mais celui de renouveler ce vivier et enrayer le mouvement qui a déjà détourné les étudiants africains de notre pays ?**

La question que l'on souhaiterait poser ici est aussi d'un autre ordre : affirmer qu'un étudiant qui décide d'étudier en mobilité hors de chez lui, parce qu'il est de telle ou telle région du monde, en l'occurrence le continent africain, n'a pas les moyens de financer tout ou partie de ses études n'est-il pas, au mieux, le signe d'un paternalisme à peine voilé, au pire, une prise de position idéologique qui ne résiste pas aux faits, et certainement pas aux données de la mobilité internationale africaine depuis plusieurs années ?

1- Voir dans *Le Monde* un article de Maryline Baumard publié le 27 novembre 2018 qui reprend des réactions sur le terrain africain, au Sénégal.

2- Matthieu Gallou, 'Etudiants étrangers : « L'attractivité par le prix, une hypothèse (très) risquée », *Le Monde* 03/12/2018.

3- Voir en particulier dans *Le Figaro*, un article du 06/01/2019 dans lequel on lit : « Des personnalités dont les actrices Isabelle Adjani, Juliette Binoche et l'économiste Thomas Piketty ont signé une tribune contre l'augmentation des frais universitaires pour les non-Européens, refusant « un mur de l'argent » qui menace « les étudiants les moins fortunés ».

4- *L'Humanité*, article d'Eugénie Barbezat du 04/12/2018.

5- *Ibidem*.

6- Discours du Premier ministre, 19/11/2018

(https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/discours_de_m._edouard_philippe_premier_ministre_-_presentation_de_la_s_cle463916.pdf).

7- *Ibidem*.

APPROCHE FACTUELLE DE LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS DU CONTINENT AFRICAIN

Comme toutes les régions du monde, l'Afrique voit se développer une classe moyenne qui s'avère être la plus concernée par la question des études internationales pour ses enfants. Et de qui parle-t-on lorsque l'on évoque la mobilité internationale ? Depuis 20 ans, on ne parle que de ces catégories sociales, quels que soient les pays concernés. Tout étudiant en mobilité doit avoir les moyens de son départ et cela, quel que soit le pays qu'il vise. En feignant de croire que la population étudiante mondiale en mobilité (plus de 4,5 millions en 2017 selon l'UNESCO) est entièrement dépendante de bourses d'études et d'exonérations, c'est confondre des ordres de migration fort différents : les étudiants sont des migrants bien particuliers qui sont pour la plupart issus des milieux relativement aisés de leur pays d'origine.

**6 nations africaines
parmi les 13 les plus dynamiques
en terme de croissance**

Parmi les treize économies les plus dynamiques en termes de croissance, on trouve six nations africaines : le **Ghana**, l'**Ethiopie**, la **Côte d'Ivoire**, **Djibouti**, le **Sénégal** et la **Tanzanie**⁸). Sur les 30 pays ayant la plus forte densité de population jeune (moins de 18 ans), 29 sont africains. Chacun peut comprendre sans entrer dans les détails que les pays émergents ont l'obligation, comme c'est le cas des pays africains mais pas seulement, de former à un haut niveau leur jeunesse, sans nécessairement avoir aujourd'hui la capacité d'accueil au sein de leurs universités. Le cas du Ghana est emblématique. Ce pays de 30 millions d'habitants, qui a plus que doublé sa population étudiante en dix ans atteignant 422 122 en 2016 selon l'UNESCO, ne peut accueillir tous les candidats aux études supérieures publiques. Or on dénombre pour le **Ghana**, 12 414 étudiants en mobilité dans le monde, soit une progression de 38% en 4 ans⁹.

Cette tendance ne va pas décroître et va s'intensifier avec le temps. Certains pays tels que la **Chine** ont déjà compris que les terres d'investissement d'avenir se trouvent en Afrique. Approche éloignée du discours paternaliste dont certains affectent de croire qu'il pourrait encore concerner les besoins réels de l'Afrique

d'aujourd'hui, plutôt que ceux de l'Afrique que l'on hypostasie sous la forme qu'elle a eue au sortir de la décolonisation. En effet si personne ne peut ignorer que l'Afrique abrite les pays parmi les plus pauvres au monde, personne ne peut ignorer non plus que ce ne sont pas majoritairement, comme cela a été dit plus haut, les populations pauvres qui alimentent les candidatures aux études à l'international.

Au risque de heurter certains, l'éducation est, dans le monde, un système économique avec ses règles complexes. Ainsi le **Ghana** exporte désormais les étudiants qu'il ne peut accueillir dans ses universités publiques surpeuplées. Mais il accueille aussi 20% de la mobilité africaine intérieure avec plus de 17 000 étudiants en 2017¹⁰. On peut supposer que cette population en mobilité provient de pays limitrophes qui ne disposent pas des 13 universités ghanéennes et qu'elle se partage entre les universités publiques et les écoles privées créées dans les pays les plus dynamiques d'Afrique subsaharienne sur le modèle anglo-saxon.

Les tenants d'un enseignement supérieur gratuit pour tous et pour chacun (en réalité à la charge du contribuable, en France comme ailleurs) - au-delà de la juste mission d'accueil par des bourses des étudiants les plus démunis dans notre pays qui en a la tradition et doit la maintenir - ne voient pas, ou affectent de ne pas voir que **ce ne sont pas des mesures d'assistance qu'il faut mettre en œuvre pour répondre à la demande de formation à l'international du continent africain dans les dix années qui viennent**, mais un ensemble de règles et de principes qui peuvent mettre nos établissements d'enseignement supérieur dans la situation de pouvoir accueillir dignement un tel besoin, ou de laisser d'autres pays le faire. Ce besoin est pour le continent africain une véritable nécessité et cette mobilité étudiante passera ou ne passera pas par la France, en fonction de ce qui, dans ces dix années, aura été décidé.

Le **Nigéria** avec 95 731 étudiants en mobilité en 2016 « pèse » un étudiant africain sur 5 parti étudier à l'étranger. Il y avait 541 étudiants nigériens en France à la rentrée 2016¹¹. Où étaient les 95 190 autres ? La quasi-gratuité n'en a pas attiré beaucoup ! Et il ne

8- Banque Mondiale, 2018.

9- Données UNESCO 2016, extraction octobre 2018.

10- Données Campus France : Les Notes, HS n°16, novembre 2017.

11- Données UNESCO 2016, extraction octobre 2018.

s'agit pas non plus d'un problème qui ne relève que de la langue. Nos écoles de commerce, notamment, peuvent intégrer une grande part de la mobilité chinoise vers la France dans des cursus anglophones – les étudiants chinois en France sont 41% à suivre un cursus en anglais toutes filières confondues¹². Là où les Nigériens se rendent, où que cela puisse être, ce n'est pas seulement l'anglophonie qui les attire. C'est un système dont ils pensent, à la fin, tirer un bénéfice pour eux-mêmes, pour leur famille et pour le Nigéria.

La mobilité des étudiants africains se redéploie vers de nouveaux pays d'accueil

Les étudiants africains n'ont pas attendu les mesures récentes annoncées par la France, pour aller étudier ailleurs, dans des systèmes sans doute plus coûteux, mais aussi plus accueillants. Les 10 pays les plus dynamiques en terme de mobilité envoyaient 392 062 étudiants hors de leur pays en 2010 dont 28,4% vers la France. En progression, ils étaient près de 418 000 en 2014 dont 23,3% vers l'hexagone. **Depuis 2012 la mobilité africaine ne cesse d'augmenter et la part relative de la France de diminuer.** Preuve, s'il en est, que si ces étudiants trouvent chaque année plus d'intérêt à aller étudier ailleurs, quel qu'en soit le prix, ils sont proportionnellement moins nombreux chaque année, à inscrire la France dans leur choix.

De fait, les étudiants africains choisissent plus massivement d'aller étudier ailleurs depuis plusieurs années. Sur les 142 608 étudiants africains inscrits dans des établissements français en septembre 2016, 53% étaient originaires de 3 pays du **Maghreb**. Entre 2010 et 2016, la population étudiante d'Afrique subsaharienne particulièrement convoitée par les pays de grande mobilité étudiante (en particulier la **Grande-Bretagne** et la **Chine**), a augmenté de près de 16%. Dans le même temps, la population étudiante originaire du Maghreb, tout en demeurant majoritaire en terme d'origine des étudiants internationaux dans l'enseignement supérieur français, n'a progressé que de moins de 11%. Les dynamiques classiques de la mobilité africaine, y compris pour des populations traditionnellement attachées par la langue et par l'histoire aux études en France, ne sont plus les mêmes

aujourd'hui. A la domination de la mobilité issue du Maghreb, d'autres flux pourraient se substituer.

Les viviers de l'Afrique sub-saharienne se trouvent dans les pays non-francophones (Nigéria, Soudan) tandis que la mobilité vers la France de certains pays dont c'est la première destination est en baisse au profit d'autres pays (**Algérie, Tunisie, Sénégal, Île Maurice**). C'est pourquoi le schéma qui sous-tend bon nombre d'analyses critiques de la nouvelle stratégie d'attractivité est à reprendre.

La mobilité internationale, un processus et un choix complexes

Sait-on que dans les mêmes périodes, entre 2010 et 2014, ce sont respectivement 36 734 et 40 285 étudiants africains¹³ qui étaient inscrits dans des universités **américaines** ? 34 919 ont trouvé leur voie en **Grande-Bretagne** en 2014 (contre 36 951 en 2010 : données stables)¹⁴.

34 821 se trouvaient, toujours en 2014, en Afrique du Sud qui, pour les besoins de cet exercice, pourrait très bien passer pour un pays du nord du point de vue de son système d'enseignement supérieur.

10 051 ont préféré en 2014 s'inscrire dans une des universités des **Émirats arabes unis** où les bourses d'études pour les étudiants étrangers ne sont pas si étendues et les études onéreuses. Effectif similaire en **Australie**. 22 402 se sont dirigés vers l'**Arabie saoudite**, pays apparu sur le radar de la mobilité étudiante après 2010 à grands coups de bourses et vraisemblablement avec une stratégie visant les pays arabophones.

La **Chine** attire de plus en plus d'étudiants du continent africain et cherche à se positionner comme l'un des grands pays d'accueil de la mobilité étudiante mondiale¹⁵. Certes les étudiants africains y sont souvent accueillis par des bourses complètes, dans le cadre de la stratégie chinoise visant spécifiquement l'Afrique anglophone et francophone. Ainsi d'après les données du Ministère chinois de l'éducation, il y a eu en 2016 un flux africain entrant en Chine de 61 594 étudiants¹⁶, or seuls 49 022 étudiants internationaux (sur les 442 773 décomptés officiellement) ont reçu une bourse du gouvernement¹⁷). Même en admettant que la majorité des bourses chinoises aurait été

12- Campus France, Dossier pays : Chine (mars 2018)

13- WES/UIS 2018. (<https://wenr.wes.org/2017/03/african-student-mobility-insights-and-recommendation-for-u-s-heis>)

14- L'article de Maryline Baumard du 27 novembre 2018, art. cit., l'indique en creux puisque au sein d'un ensemble qui accentue les traits d'une forme de désespoir des jeunes Sénégalais face aux mesures annoncées, l'auteur note aussi (détruisant dans le même mouvement le sol de son argumentation) : « Tous les ans, une bonne vingtaine d'écoles et d'universités de l'Hexagone participent à ce forum pour tenter de convaincre les bons élèves sénégalais que la France vaut mieux que les États-Unis, le Canada ou le Japon. La chasse aux cerveaux passe par cette présentation des établissements à l'étranger, car depuis plusieurs décennies les pays s'arrachent les profils les plus prometteurs, un peu partout dans le monde. Ces derniers sont happés dans le maelström des 4,6 millions d'étudiants dits internationaux ». États-Unis, Canada, Japon : les étudiants africains seraient-ils donc, en dernière analyse, capables de franchir le mur de l'argent ?

15- L'UIS (UNESCO) ne publie cependant pas de chiffres sur la composition de la mobilité entrante en Chine. Ceux-ci n'ont soit pas été fournis selon le modèle souhaité, soit, toujours selon l'UNESCO, ont présenté des incohérences.

16- Campus France, Dossier pays : Chine (mars 2018)

17- Source Michigan State University/ V. Breeze / Ministère chinois de l'éducation. (<https://breezegeography.wordpress.com/2017/06/23/stats-on-international-students-studying-in-china/>)

accordée aux étudiants africains de Chine (ce qui n'est sans doute pas le cas), bien plus de 20 000 étudiants africains ont donc choisi en 2016 des études payantes en Chine plutôt que partout ailleurs. Cette estimation, 20 000 étudiants africains payant leurs études en Chine, est certainement correcte car il faut ajouter aux bourses du CSC celles qui sont octroyées par les provinces chinoises et celles qui font partie du budget des Instituts Confucius, partout dans le monde, complétant la stratégie de l'État en la matière.

D'après les données UNESCO et MESRI présentées par Campus France, près de 20% des étudiants accueillis en Inde en 2015 venaient d'Afrique subsaharienne : que nous disent ces statistiques d'inscription dans les deux pays les plus en vue de l'économie émergente ? Car enfin, si on reproche à la stratégie française de se tourner exclusivement vers les populations étudiantes asiatiques et indiennes qui ont les moyens de leur mobilité, il conviendrait de rendre compte, dans cette même critique, de la tendance de fond de nombreux étudiants africains à se tourner vers de nouveaux pays d'accueil.

Et si les choix des étudiants internationaux africains ou pas, relevaient plus des perspectives de carrière, de la dynamique économique locale, que de la quasi-gratuité ?

Les exemples de la Chine et de l'Arabie saoudite sont eux-mêmes éclairants par contraste : pays pourvoyeurs de bourses dans le cadre de leur stratégie de « *soft power* », ce sont aussi des pays qui disposent de moyens qui sont sans commune mesure avec ceux des pays de l'UE. Accueillir les étudiants étrangers, dans leur ensemble, de manière quasi gratuite revient à avoir la politique de ces deux pays sans posséder leurs ressources financières. C'est cette politique qui fait désormais l'objet d'une réflexion stratégique dans notre pays et quelle que soit la position que l'on adopte dans le débat, il faut pouvoir tenir compte de ces mises en perspective avant de se prononcer hâtivement sur le fond des mesures qui viennent d'être prises.

Si on ne comptabilise que les **10 premiers pays de mobilité africaine** en 2014¹⁸, un total de 148 909 étudiants africains étaient inscrits à l'étranger dans des systèmes d'enseignement supérieur sans tradition de gratuité des frais d'admission. Les données globales de 2015/2016¹⁹ sont plus éloquentes encore : 172 654 étudiants africains se sont rendus à l'étranger dans des systèmes, en Afrique ou ailleurs, qui

prélèvent des frais d'inscription non symboliques et parfois très élevés. Ainsi **on dénombre 91 506 inscrits dans les pays anglo-saxons pratiquant les tarifs les plus prohibitifs** comme les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada et l'Australie. Effectifs à comparer avec les 93 994 étudiants africains du flux de 2015 en France.

Les études à l'international représentent « un capital académique et symbolique échangeable partout dans le monde »

Effectifs à rapporter également aux **432 589 étudiants africains** en mobilité dont la moitié de francophones²⁰ comptabilisés par l'UNESCO en 2015. Il faut se rendre à l'évidence des données globales actuelles de la mobilité africaine : si on les rapporte au nombre d'étudiants africains ayant choisi des destinations où les études supérieures ont un coût, ils ne sont rien moins que 40% à avoir fait ce choix. Si on y ajoute le nombre minimal de 20 000 étudiants qui, à même époque, ont choisi la Chine sans avoir de bourse gouvernementale, la proportion passe à 44% de plus. Ces étudiants partent à Boston, à Sydney, à Manchester ou à Shanghai non pas parce que les études ne leur coûtent rien, mais parce qu'elles leur rapportent ce qui est l'essentiel : *un capital académique et symbolique échangeable partout dans le monde*.

N'en déplaise à ceux qui considèrent que l'attractivité de la France ne tient qu'à la gratuité affichée de ses études universitaires, ce critère n'est que le 7^e retenu par un panel interrogé il y a peu²¹, loin derrière la qualité des études, le prestige des institutions ou la valeur des diplômes. 109 890 étudiants africains étaient inscrits en 2017 dans une université française, ce qui indique donc logiquement que le reste des 142 608 étudiants africains en France, soit plus de 32 000, étaient inscrits dans des cursus qui pratiquent déjà des frais d'inscriptions plus élevés que ceux de l'université : écoles d'ingénieurs, de commerce, formations privées ; une réalité qui n'est que peu prise en compte dans les discours actuels sur la mobilité africaine en France et qui concerne pourtant par exemple en 2017 25% des étudiants ivoiriens et le tiers des étudiants marocains²².

Le coût des études, 7^e raison évoquée par les étudiants africains ayant choisi la France, loin derrière la qualité de l'enseignement

18- WES/UIS, *art. cit.*, où les données pour la Chine et le Canada sont absentes pour l'année concernée.

19- Campus France, *Les Notes*, HS n°16, novembre 2017, *doc. cit.*

20- Soit plus de 30% d'étudiants africains francophones en mobilité qui effectuent leurs études hors de France : même dans ce que nous pensions être un bastion, les recompositions internationales sont à l'œuvre et se feront avec ou sans la France si notre attractivité n'est pas, au minimum, repensée.

21- Baromètre 2017 Campus France / Kantar – Sofres. Image et attractivité de la France auprès des étudiants internationaux.

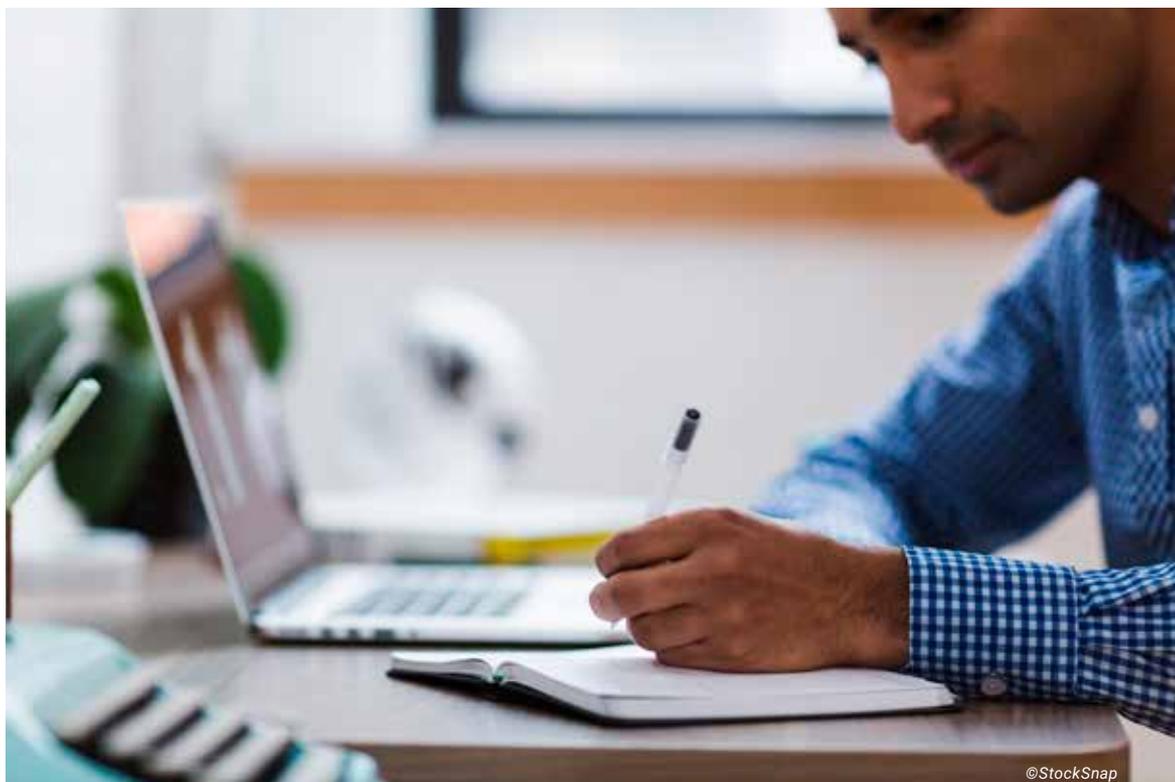
22- Voir cet autre article de Marilyne Baumard qui estime, à tort, que la totalité des 150 000 étudiants africains sont concernés par la hausse des frais d'inscription à l'université, *Le Monde*, 19/11/2018.)

Au chapitre des idées reçues, la WES donne une information qui devrait faire réfléchir : pour les classes moyennes et au-delà, **le soutien que les familles africaines aux études supérieures de leurs enfants est à peu près le même que celui des familles dans le monde**, jusqu'à une tranche de 20 à 30 000 USD par an²³. 35% se déclarent prêts à soutenir des études dans les universités américaines qui coûteraient jusqu'à 10 000 USD (contre 15% pour des familles non africaines). 22% donneraient une aide pour des études coûtant 20 000 USD par an (contre 25%). Enfin, 20% iraient jusqu'à financer des études coûtant 30 000 USD par an (contre 23%). Un décrochage apparaît après ce seuil. Bien que limité dans sa pertinence statistique (peu d'étudiants ou de familles africaines ont été interrogés), ce sondage nous indique qu'il serait nécessaire d'en savoir davantage sur le comportement et les choix des classes émergentes qui, en Afrique comme ailleurs, se déterminent en fonction de facteurs très complexes dont le moteur principal, il faut y insister, a plus à voir avec **la recherche d'une compétence technique et d'une reconnaissance symbolique aussi universelle que possible, qu'avec des calculs économiques liés à des coûts immédiats**. L'étudiant international - nous ne parlons ici que de ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont les moyens de cette internationalisation et l'étudiant boursier en France doit lui aussi faire preuve de ces moyens - inscrit son projet d'études dans ce qui, on peut le regretter ou s'en féliciter, est devenu un secteur économique moins important pour les

revenus qu'il génère que pour les perspectives d'épanouissement qu'il peut proposer dans et par le processus lent de la formation.

Notre pays possède le capital académique et historique nécessaire à tout pays de grande mobilité étudiante

L'attractivité ne se décrète donc pas, mais dans le jeu complexe des comportements et des choix, elle doit être préparée. Notre pays possède le capital académique et historique nécessaire à tout pays de grande mobilité étudiante. Le maintenir en état et encore conquérant requiert davantage, hélas, que de simples mots. **Tous les pays de grande mobilité étudiante font peser sur les usagers de leurs équipements les coûts d'une excellence dans la formation comme dans la recherche**, excellence qui est le premier indicateur d'attractivité pour les étudiants qui décident de partir de chez eux pour se former. Dans les pays qui sont les principaux compétiteurs de la France, la vie de campus n'est pas un vain mot, le suivi et l'orientation des étudiants vont bien plus loin que tout ce que le plan Licence a pu établir dans notre pays, le statut et les conditions de travail des enseignants-chercheurs sont sans commune mesure avec ce qui peut être proposé, aujourd'hui, dans nos universités. Si le mot d'attractivité possède un sens, il ne peut être situé que dans un équilibre entre tous ces facteurs.



©StockSnap

23- Source WES/UIS 2018, art. cit.

REMARQUES CONCLUSIVES

- 1 L'évolution des échanges mondiaux rend indispensable la présence maintenue de la France** dans le concert des nations à grande mobilité étudiante. C'est d'abord une nécessité pour maintenir notre système au niveau de qualité qui est le sien, c'est ensuite une opportunité pour le rayonnement de nos idées et de notre modèle d'enseignement comme de recherche.
- 2 L'idée que l'attractivité soit proportionnelle à la gratuité est une idée fausse** qui, dans le contexte actuel d'une internationalisation des études supérieures vieille désormais de 20 ans, est même dangereuse à tous égards pour un pays qui ne compterait que sur la solidarité de l'impôt pour maintenir son statut de grand pays d'accueil des étudiants internationaux (point 1). Mais cette expansion ne peut se faire à moyens constants.
- 3 Un étudiant africain qui choisit l'international est comme tout autre étudiant** : il choisit sa destination en fonction de critères au sein desquels **le prix** (des études, de la vie, de l'assurance) **est rapporté à une perspective de vie globale**. Pour moitié, les étudiants africains en mobilité internationale choisissent déjà des modèles payants. Cela vient sans doute du fait que ces modèles, qui ne sont pas moins universitaires et de qualité que les nôtres, ont quelque chose à offrir. Oser écrire que ces étudiants ne choisissent leurs études qu'en fonction des frais de scolarité, c'est biaiser le raisonnement. Les étudiants africains internationaux se comportent dans leurs choix et dans les grandes lignes comme n'importe quel étudiant international et les frais de scolarité ne sont pas les seuls coûts qui s'imposent à un étudiant. **Mais c'est aussi esquiver le problème profond que pose notre capacité actuelle d'accueil des étudiants internationaux dans leur ensemble.**
- 4 Être étudiant en France signifie posséder un statut et une couverture sociale** qui n'existent, à ce niveau, que dans de rares pays de grande mobilité internationale. Cela doit être ajouté à toute comparaison du coût, pour un étranger, de ses études en France.
- 5 L'idée de reporter les recettes sur la vie étudiante (celle de tous les étudiants), sur l'accueil et le suivi des étudiants n'est pas une mauvaise idée, si et seulement si les ressources propres générées par ces nouveaux droits sont bien affectées à cet usage.**
- 6 Il semble qu'avant de tirer des conclusions hâtives** sur le caractère stigmatisant ou sur l'idéologie d'exclusion qui habiterait cette nouvelle politique d'attractivité française, **il conviendrait de se renseigner sur ce qui a réellement attiré, ces dernières années, les étudiants du continent africain**. Il conviendrait, bien plus longuement que dans ces quelques remarques, et à distance de tout présupposé idéologique ou historique, **d'essayer de comprendre où va l'Afrique et quel est son potentiel**. D'autres ont déjà fait cette analyse. Il est temps de poser à notre tour cette question et le moins que l'on puisse faire est, plutôt que d'en déconstruire a priori les éléments en les isolant, d'observer comment cette stratégie nouvelle peut changer la donne pour notre système d'enseignement supérieur dans son ensemble.
- 7 On ne se prononcera certainement pas ici sur le fait de savoir si la hausse des frais d'inscription, une des mesures annoncées, est le premier pion d'une manœuvre qui viserait à revenir globalement sur la gratuité de l'enseignement supérieur**, mesure réclamée par une partie des acteurs de l'enseignement public depuis de nombreuses années. Rien de tel n'est annoncé et si on peut le penser (évitons d'être naïfs), il n'est pas raisonnable de fonder une analyse sérieuse sur de simples spéculations qui ne sont, in fine, qu'un procès d'intention.
- 8 On ose affirmer ici, au titre d'une hypothèse, que la grande dépression d'étudiants africains que certains nous prédisent n'arrivera pas**. Car enfin, le coût des frais de scolarité, même relevé, est moindre que celui du logement et de l'entretien personnel. S'il est certain que nombre des étudiants les plus modestes ne pourront réaliser leur souhait d'étudier en France que par le truchement de bourses dont le nombre est substantiellement augmenté, d'une part la frange la plus fragile économiquement fera vite la part des choses en comparant les tarifs²⁴ et le coût de la vie d'un pays à l'autre (la France est encore très bien placée même après l'application du changement des frais d'admission), d'autre part la frange la plus aisée n'aura aucune raison de modifier son projet d'étude pour les mêmes raisons.
- 9 Enfin, il conviendrait à tout le moins de distinguer deux questions très différentes que soulèvent les décisions récentes en matière de stratégie universitaire.**

24- Les universités les plus chères pratiquent déjà, pour beaucoup, des tarifs différenciés pour les ressortissants étrangers. L'University College of London, le 10^e établissement le plus cher au monde, facture les Britanniques et les ressortissants de l'UE 9250 £ à l'année pour sa Licence d'Histoire. Les mêmes études coûtent 19 390 £ pour tous les autres (dans une Grande-Bretagne post-Brexit les étudiants de l'UE ne seront plus privilégiés et acquitteront les droits les plus élevés). Oxford fait payer le même cursus respectivement 9250 £ et 23 800 £. Le M.I.T demande 51 520 US\$. Plus proche de nous, les universités néerlandaises, dont l'équipement et les structures d'accueil sont parmi les meilleures en Europe, les font payer aux étrangers non-communautaires entre 6 000 et 20 000 € par an selon le niveau d'étude. (<https://www.topuniversities.com/student-info/student-finance/tuition-fees-worlds-top-universities> et http://www.eurogates.nl/en_cost_education_Netherlands/)

D'une part, il est indéniable que l'internationalisation de l'enseignement supérieur demande des réponses qui n'ont jamais été données en France. C'est ce qu'indiquait un rapport de France Stratégie il y a quelques temps en ce qui concerne l'offre de formation française à l'étranger (France Stratégie 2016 – L'enseignement supérieur français par-delà les frontières. L'urgence d'une stratégie). La question posée ici est le complément de cette interrogation : il s'agit de la **capacité d'accueil de notre système**, en France, d'étudiants qui, contrairement à ce que l'on peut lire ou entendre, **ne se déterminent pas (ou plus) exclusivement en fonction du modèle de la gratuité universelle de l'école**. D'autre part, et ce que l'on vient d'écrire nous y conduit, il s'agit de **savoir si ce modèle de gratuité est si consubstantiel à notre projet de société qu'il devrait être sanctuarisé, quelles que soient les évolutions des relations internationales et des échanges mondiaux**.

Ce modèle peut-il subsister, superbement, en puisant dans ses propres forces ? La première question est cruciale et doit pouvoir être tranchée par la mise en œuvre de moyens différents et c'est ce qui devrait être observé de près après une annonce qui offre de nouvelles perspectives. Et on ne peut y répondre, il faut insister sur ce point, que par une connaissance approfondie des phénomènes complexes liés à la mobilité étudiante internationale. Il y a là un impératif de rayonnement pour les pays d'accueil, de souveraineté pour les pays de grand départ en mobilité et, pour tous, une clé pour la compréhension du futur de nos sociétés, quelles qu'elles soient. **La seconde question est tout aussi cruciale mais on ne peut y répondre que par un débat de société**, en France, qui dépasse les questions purement techniques que l'on a essayé de mettre ici, trop rapidement sans doute, en perspective, mais qui se place aussi à distance des présupposés trop vite assimilés à des vérités intangibles.



FABIEN CHAREIX,

*Attaché de coopération universitaire en Chine
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères*

« Après avoir commencé sa carrière universitaire à l'Université de Nanterre puis à l'Université des Sciences et Technologies de Lille, Fabien Chareix est nommé maître de conférences à Sorbonne Université où il a occupé les fonctions de Délégué aux systèmes d'information et à la documentation auprès du Président.

Ancien élève de l'ENS de Lettres et Sciences Humaines, il est agrégé de philosophie et a été membre du CNU dans la section d'histoire et de philosophie des sciences. Depuis 10 ans, à différents postes (Sorbonne Université à Abu Dhabi, Yale-NUS College à Singapour) il a travaillé au développement international de son université. Il a publié plusieurs articles et ouvrages, dont *Le mythe Galilée* (PUF) et *La philosophie naturelle de Christiaan Huygens* (Vrin). Il est actuellement Attaché de coopération universitaire à Shanghai. »

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

Béatrice Khaïat, Directrice générale

RÉDACTION

Fabien Chareix

COMITÉ ÉDITORIAL

Olivier Marichalar, Emmanuel Becquart,
Florent Bonaventure

ÉDITION :

Véronique Mathelin, Emmanuel Becquart
emmanuel.becquart@campusfrance.org

RÉALISATION : Agence Huitième Jour – Paris

Campus France : Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale
28, rue de la Grange aux Belles – 75010 Paris
www.campusfrance.org

Janvier 2019

